

*Entretenir les espaces publics
sans pesticides,
C'EST POSSIBLE !*



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

PETIT MEMENTO À DESTINATION DES GESTIONNAIRES
DE VOIRIES, ESPACES VERTS, CEMETIÈRES

ANTICIPER...

De nombreuses espèces de plantes vivaces et d'arbustes ont un pouvoir couvrant intéressant. Il faut tenir compte de leur vitesse de croissance et du volume qu'ils occuperont à terme, ils doivent être adaptés à la situation dans laquelle ils seront utilisés.



Au niveau des bordures de murs, il est possible d'aménager des parterres en enlevant une partie du revêtement (Dannemois et Milly-la-Forêt).



On sème les pieds de murs à Saint-Fargeau-Ponthierry.

... LA VÉGÉTATION SPONTANÉE !



Les pâquerettes en mélange avec du myosotis habillent les pieds de murs sur la commune de Cerny.



Plantation d'une couvre-sol sous un feu tricolore facile et efficace pour ne plus désherber sur la commune de Chevannes.

ACCÉDER...

Il est possible d'**adapter son niveau de tolérance** et de différencier les secteurs en fonction de leur besoin pour éviter de désherber où c'est inutile. Il n'est pas nécessaire de réaliser un désherbage intensif des caniveaux et des trottoirs qui peuvent être fauchés ou tondus.



Dans les caniveaux pavés, sur les trottoirs inaccessibles l'herbe peut trouver sa place.

Avant...



... Après



Avant...



... Après



L'herbe anciennement jaunie par les désherbants laisse aujourd'hui la place à une herbe plus verte sur la commune de Villeneuve-sur-Auvers.

... LES HERBES FOLLES !



Le pied de l'église d'Amponville s'est végétalisé petit à petit en laissant la place aux herbes folles.

ADAPTER...

La gestion différenciée implique de redéfinir les objectifs d'entretien de chaque lieu suivant ses caractéristiques, sa fonction et sa fréquentation. Cela permet de ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité de soins.



Sur la commune de Champcueil les fossés sont fauchés qu'une fois par an.

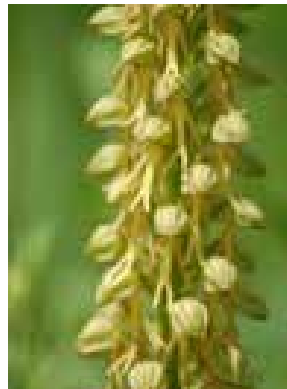


Les Communes participent elles aussi à la gestion différenciée des bords de route comme à Chevannes. Ce sont aussi tous les bords de routes départementales qui sont gérés en fauche tardive.

... L'ENTRETIEN DES ESPACES !



À Saint-Fargeau-Ponthierry le planning de tontes différenciées concerne l'ensemble des espaces communaux, du complexe sportif aux squares, en passant par les bords de routes.



L'orchis homme pendu et l'orchis singe à Valpuseaux sur un talus en bordure de voie communale.

APPLIQUER...

Supprimer l'utilisation de produits herbicides dans les cimetières, c'est possible. La diversité de méthodes alternatives offre des solutions pour toutes les situations.



Le cimetière enherbé de Chamarande.



Le cimetière enherbé de Rumont.

... LE ZÉRO DÉSHÉRBANT DANS LES CIMETIÈRES !



Le cimetière enherbé de Champcueil.

DONNER VIE...

Le fleurissement des villages est souvent réalisé avec de nombreuses plantes annuelles et demande des investissements toujours plus importants. Peu exigeantes en eau, en place plusieurs années, économiques dans la durée, les plantes vivaces offrent une alternative aux annuelles.



Sur ce trottoir, l'habitant de la commune de Rumont a planté des belles-de-nuit en mélange avec un rudbeckia, des iris, des roses trémières, des sedums spectaculaires, quelques fuchsias et des couvre-sols comme les corbeilles d'argent, des céraistes ou des géraniums vivaces.



Les sedums spectaculaires en mélange avec le bergénia et des heuchères donnent un très bel effet devant cette maison de Perthes-en-Gâtinais.

... AU FLEURISSEMENT DURABLE !



Sur la commune de Champmotteux, les massifs plantés sur des espaces dédiés en pied de mur sur les trottoirs de la rue Grande nécessitent une taille par an. L'aspect hivernal est alors satisfaisant et la floraison dure sur plus de 6 mois.



Fleurissement vivace à Barbizon.

L'EXEMPLE...

Aujourd'hui **35 communes** sont signataires de la charte de gestion écologique des espaces communaux du Parc et se sont engagées à ne plus utiliser de désherbants.

CHARTRE DE « GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES COMMUNAUX »

Les Communes du Parc préservent leur cadre de vie



ÉTABLIR UN PLAN DE DÉSHÉRAGE

Les caniveaux, les écoles, les crèches et tous les lieux sensibles ne sont plus désherbés chimiquement.

Après avoir suivi une formation spécifique (certiphyto), les employés communaux ou les prestataires veillent à respecter les doses réglementaires et les homologations pour désherber provisoirement les secteurs difficiles.

Les méthodes mécaniques, l'enherbement, les plantations, la réflexion des matériaux remplacent progressivement les désherbants chimiques.



Arrêt du déshérage. Église d'Amorville



Arrêt du déshérage dans les caniveaux. La Chapelle-la-Reine (avant/après)

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE S'APPLIQUE À TOUS LES NIVEAUX

Toutes les rues n'ont pas besoin des mêmes fréquences de balayage (fréquence, accumulation de terre...).

Le fleurissement peut lui aussi être plus diversifié et adapté aux contextes. Plusieurs communes ont intégré des espaces où les tontes sont moins fréquentées car moins utilisées.

La mise en place d'une gestion différenciée implique la rédaction d'un diagnostic et d'un planning de gestion.



Tontes tardives. Base de Loisirs Seine-École. Saint-Fargeau-Ponthierry



Fleurissement de vivaces. Donnemoutiers

LES SECTEURS DIFFICILES

Certains secteurs sont difficiles à gérer comme les pieds de murs, les allées de cimetières, les terre-pleins routiers...

Des investissements sont parfois indispensables pour repenser les secteurs difficiles afin d'en faciliter l'entretien.

Cependant, il est aussi possible d'en modifier la gestion, ce qui implique de la part des usagers de modifier leur regard.



Cerny

Sully-sur-École



Chamarande

COMMUNIQUER, FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS

Un village n'est pas sale parce que les herbes y poussent, à condition d'en maîtriser le développement.

Élus et administrés peuvent travailler ensemble sur ce sujet sensible, car nous sommes tous responsables. Inciter les habitants à participer à cet effort collectif, notamment par des opérations comme « Fleurissons nos pieds de murs ».

Cette gestion écologique est globalement bien perçue par les habitants car elle se traduit par un environnement plus sain.



Furuy-sur-Èsne



Perthes-en-Gâtinais (La Ranchie)

... DES COMMUNES PIONNIÈRES

Gestion écologique des espaces communaux
LA CHARTE



INVITONS LA BIODIVERSITÉ dans nos villages !

La charte gestion écologique des espaces communaux a pour vocation d'accompagner les Communes du Parc naturel régional du Gâtinais français pour aboutir au « ZÉRO PHYTO ». De nombreux élus ont décidé d'abandonner les pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts. Ces produits ont certains effets néfastes sur la biodiversité, notamment dans les milieux aquatiques, et sur la santé. Et pour cause ! 50 % d'entre eux se retrouvent dans la nappe phréatique ou les rivières. Les pouvoirs publics visent à diminuer leur consommation de moitié d'ici à 2025. La réglementation actuelle réduit la possibilité de les utiliser sur les lieux fréquentés par le public et vise l'interdiction de leur utilisation pour les collectivités territoriales dès 2016*.

L'adhésion à la démarche est volontaire car il est capital que l'engagement soit collectif et partagé par l'ensemble de l'équipe municipale et des agents techniques communaux, de manière à ce que la population se l'approprie à son tour.

La méthode consiste à établir un plan de conversion vers une gestion écologique des espaces communaux. Selon plusieurs axes de travail, chaque année la commune applique ce qu'il est possible en fonction du contexte et des moyens disponibles le changement se fait en douceur.

*Veuillez réglementaire sur le site www.ecophyto2020-pro.fr

LE PARC VOUS ACCOMPAGNE

Sensibilisons fortement les habitants à la nécessité de limiter le recours aux traitements phytosanitaires (jardinage biologique, alternatives aux traitements phytosanitaires dans les jardins, économie d'eau, biodiversité...) par des actions participatives (ateliers de fleurissement des trottoirs...). Vous pouvez emprunter l'exposition photo du Parc.
(15 panneaux 55 cm x 70 cm)



12 communes « 0 phyto »
n'utilisent plus de désherbants sur
l'ensemble de la commune y
compris le cimetière :

Boigneville
Bouray-sur-Juine
Brouy
Chamarande
Champcueil
Champmotteux
Châtenay
Courances
Dannemois
Gironville-sur-Essonne
Villeneuve-sur-Auvers
Villiers-en-Bière

12 communes « 0 phyto »
n'utilisent plus de désherbants
sur la voirie :

Cély-en-Bière
Cerny
Chevannes
Guercheville
La Ferté-alais
Nanteau-sur-Essonne
Ormesson
Saint-Fargeau-Ponthierry
Saint-Martin-en-Bière
Ury
Vayres-sur-Essonne
Villiers-sous-Grez

Réalisé par
LE PARC NATUREL RÉGIONAL
DU GÂTINAIS FRANÇAIS

MAISON DU PARC

20 bd du Maréchal Lyautey

91490 Milly-la-Forêt

01 64 98 73 93

info@parc-gatinais-francais.fr

www.parc-gatinais-francais.fr

Contact : Vincent van de Bor

v.vandebor@parc-gatinais-francais.fr

